

MÉAN-PENHOËT. Une association s'oppose à la nouvelle activité de Rabas

Vivre à Méan-Penhoët est lancée. À la maison de quartier, l'association a convoqué sa première assemblée générale samedi dernier pour dire « non » à la nouvelle activité de l'usine Rabas. Et a fait salle pleine. L'avis favorable rendu par le commissaire enquêteur et les réponses de la direction de l'entreprise lors de la journée portes ouvertes n'ont pas convaincu. Plusieurs points, selon l'association, posent problème. À commencer par le choix de la date de l'enquête d'utilité publique qui s'est déroulée cet été « à une époque où le quartier est désert ». Autre point suscitant l'ire des riverains : l'utilisation de deux produits cancérigènes. Notamment le chromate de strontium « qui sera utilisé jusqu'en 2020 bien qu'il s'agisse d'une



Philippe Dubacq, à l'origine du collectif, devant une salle comble

cochonnerie particulièrement dangereuse », affirme l'association. Et Philippe Dubacq, à l'initiative du collectif d'enfoncer le clou. « Ce n'est pas sans rappeler l'amiante : tout le monde

savait depuis 1917 qu'elle était particulièrement dangereuse ». L'association craint des rejets atmosphériques de cette substance toxique. Un problème qui s'ajoute, selon Vivre à Méan-

Penhoët, « à toutes les composantes de peintures utilisées par les entreprises du quartier. Les Chantiers, Sides, qui peignent à tour de bras... ».

Autres risques évoqués, ceux liés aux inondations, au stockage des déchets toxiques, aux explosions, à l'incendie... « On sait que des normes seront respectées par rapport au cahier des charges, poursuit Philippe Dubacq, mais on constate que pour des économies de coût, les industriels finissent souvent par s'asseoir sur les normes pour augmenter la production ». Une délégation de l'association s'est rendue en mairie lundi dernier afin d'évoquer cette situation avec les élus Laurianne Deniaud et Jean-Marc Allain. Vivre à Méan-Penhoët entend engager des recours.

RABAS. L'industriel ne comprend pas

Un tract orné d'une tête de mort pour évoquer les portes ouvertes de Rabas Protect, un autre qui évoque « l'ouverture d'une usine à cancer », l'industriel de Méan-Penhoët se serait bien passé de cette « communication ».

Du côté de la direction et des salariés, c'est l'incompréhension.

Présente à Méan depuis 1954

Pour Jean-Pierre Rabas, l'usine du 188 rue de Trignac, c'est d'abord une histoire familiale, celle de son père, Robert, qui l'a créée en 1954 et d'un développement lié au quartier. « Mon grand-père, mon père habitaient Penhoët. Moi-même, je suis né ici. Comment peut-on imaginer que je travaille ici pour polluer mon quartier ? Et empoisonner mes enfants qui y travaillent aussi ? ». « On ne s'attendait pas à cette réaction », regrette son fils



Jean-Pierre et Anthonin Rabas ne comprennent pas l'hostilité des riverains vis-à-vis de leur nouvelle activité

Anthonin Rabas, responsable du développement de la nouvelle activité de traitement de surface, celle qui a provoqué la colère de riverains.

« Nécessaire à sa pérennité »

L'entreprise s'est étendue avec le rachat des ateliers

Baudet. « Aujourd'hui Rabas c'est 80 salariés. Il y a 2 ans nous étions 50. Notre objectif c'est 100 salariés en 2020 », poursuit le dirigeant. « À terme, les pièces usinées seront traitées et peintes sur place », ajoute Anthonin Rabas. D'où la création de cette nouvelle plate-

forme. Pour Jean-Pierre Rabas, cette stratégie d'entreprise est « nécessaire à sa pérennité », permettant « des délais de livraison pour le client réduit et des coûts plus compétitifs ». « Toutes les entreprises travaillant pour l'aéronautique sont tenues pour le moment d'utiliser ces mêmes produits qu'on trouve donc dans toutes les usines Airbus », souligne Anthonin Rabas pour expliquer l'emploi du chromate de strontium et du tétraborat de sodium. L'entreprise assure que des équipements sont installés comme des cabines automatisées, des filtres spéciaux. La filiale Rabas protect figure dans la catégorie des installations classées pour la protection de l'environnement.

Administrativement, l'entreprise achève de valider son dossier qui a reçu les avis favorables nécessaires. Il lui reste maintenant à convaincre les riverains.